



COMPTE ADMINISTRATIF 2018

NOTE DE SYNTHÈSE

Le contexte réglementaire :

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune réalisées en 2018. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi pour la même année, par le Trésorier.

Le contexte économique :

Evolution de la population :

Après une phase de baisse de 1968 à 1990, la commune a vu sa population fortement augmenter depuis 1999. Elle compte ainsi 710 habitants au 1^{er} janvier 2019, alors qu'elle en comptait 387, en 1999.

L'école publique :

En 1995, la commune comptait 378 habitants environ, et il était même envisagé de fermer l'école publique par manque d'élèves. Un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre Sames et Hastings dans les Landes, a été créé, afin d'éviter la fermeture de l'école.

Aujourd'hui, deux écoles accueillent les enfants des villages de Sames et Hastings, les cours étant répartis de la manière suivante :

- Maternelle/CP à Sames
- CE1, CE2, CM1 et CM2 à Hastings

Un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique a également été mis en place entre Sames et Hastings, afin de partager les dépenses et les recettes des deux écoles.

Néanmoins, malgré le nombre croissant d'habitants à Sames, lors de la rentrée 2018, il a fallu faire face à la suppression d'un poste, car les effectifs ne permettaient pas de conserver trois classes au sein de l'école de Sames.

Evolution économique :

Ainsi, compte tenu de ces éléments, le budget communal, a considérablement évolué, pendant une quinzaine d'années ; car il a fallu d'une part, faire face à des frais de fonctionnement supplémentaires (création d'un demi-poste d'adjoint administratif en renfort du poste de rédacteur existant) et des investissements conséquents, pour notamment accueillir les nouveaux habitants (travaux de voirie, réseaux, aménagement de quartiers, ...) et d'autre part réorganiser l'école autour du regroupement pédagogique (construction d'une école à Hastings, organisation du ramassage scolaire, ...).

Depuis deux ans, le budget de la commune se stabilise, notamment en fonctionnement. Néanmoins, la municipalité, outre les dépenses nécessaires à la réfection de la voirie, s'est engagée à entreprendre les travaux d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux ; mais également les travaux de réaménagement de ses deux quartiers, Saint-Jean et le Bourg.

Le compte administratif 2018 :

Le budget primitif 2018 de la commune de SAMES a été voté par le conseil municipal, le 03 avril 2018. Les dépenses et les recettes réalisées en 2018 se caractérisent de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :

Une baisse de 5,54 % des dépenses réelles de fonctionnement, entre 2017 et 2018, qui peut se résumer ainsi :

Une augmentation des charges à caractère général de 12 858,62 euros entre 2017 et 2018, qui se définit notamment, par l'inflation constatée sur le prix des carburants et des combustibles. Par ailleurs, les contrats de maintenance sont en nette augmentation de 62 %, ainsi que les frais d'affranchissement, de 60 %. De nombreux recommandés sont envoyés chaque année pour les dossiers d'urbanisme et les affranchissements sont de plus en plus coûteux.

Des mutations sont intervenues au sein du personnel communal. Le contrat aidé s'est terminé en juin 2018, sa rémunération ayant été prise en charge par l'Etat à 80 %. L'adjoint technique en poste depuis juin 2012, a obtenu sa mutation au Syndicat des Berges de l'Adour et de ses affluents. Un recrutement a été organisé afin de pourvoir à son remplacement. Un agent d'entretien a également été recruté en juillet 2018, en contrat à durée déterminée de 7H/semaine, afin de soulager l'emploi du temps de l'adjoint technique nouvellement embauché, pour l'entretien des bâtiments communaux.

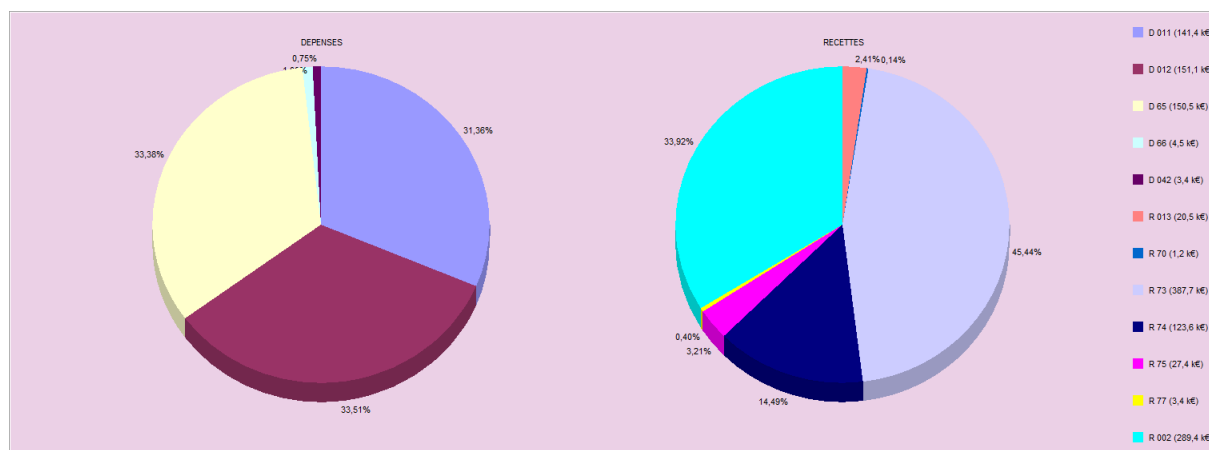
Par ailleurs, le personnel communal a bénéficié, dès janvier 2018, de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Ce régime indemnitaire obéit au principe de parité entre la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale.

Les autres charges de gestion courante sont en baisse de 24,69 % et s'expliquent d'une part, par la baisse des indemnités des élus, suite au décès du 4^e adjoint. D'autre part, les contributions aux organismes de regroupement sont également en baisse, car la Communauté d'Agglomération Pays Basque qui s'est substituée aux syndicats intercommunaux, n'a pas appelé en 2018, les participations dues par la Commune (Assainissement, urbanisme, GEMAPI).

Des recettes réelles de fonctionnement en légère baisse (- 1,70 %) marquées par :

- L'arrêt du remboursement par l'Etat, des salaires du Contrat aidé qui a pris fin en juin 2018 (- 13 004,79 euros).
- Des dotations, subventions et participations en légère baisse entre 2017 et 2018, soit - 1,32 %.
- Une augmentation de 1 % des taux d'imposition des taxes directes locales (afin de pallier en partie la baisse de la DGF et de financer les dépenses d'investissement).
- L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Pays Basque qui est versée dans son intégralité en 2018, soit 156 332 euros, contre 143 352 euros en 2017.
- Des revenus des locations immobilières fluctuants (Impayés de loyers, appartements et atelier communaux vides).

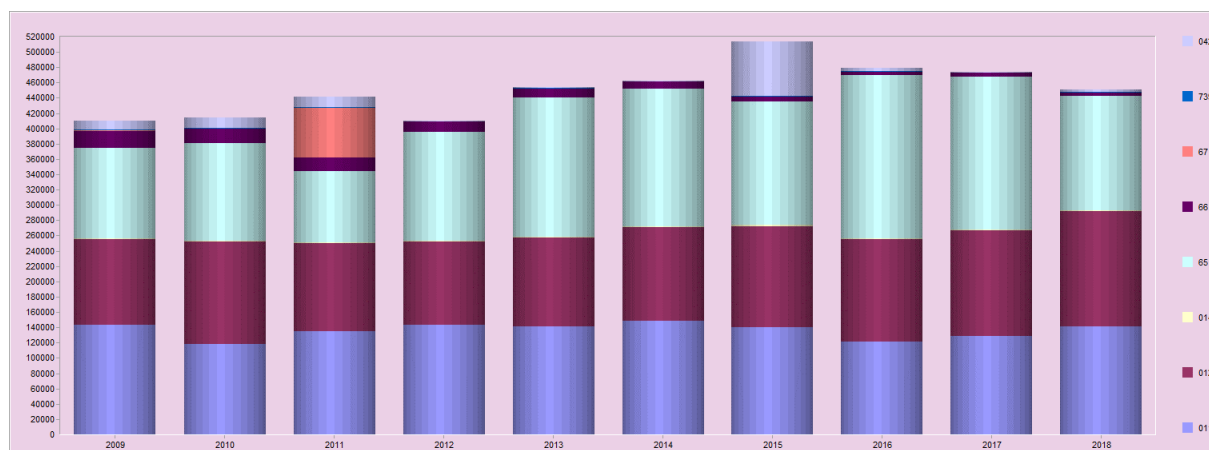
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2018



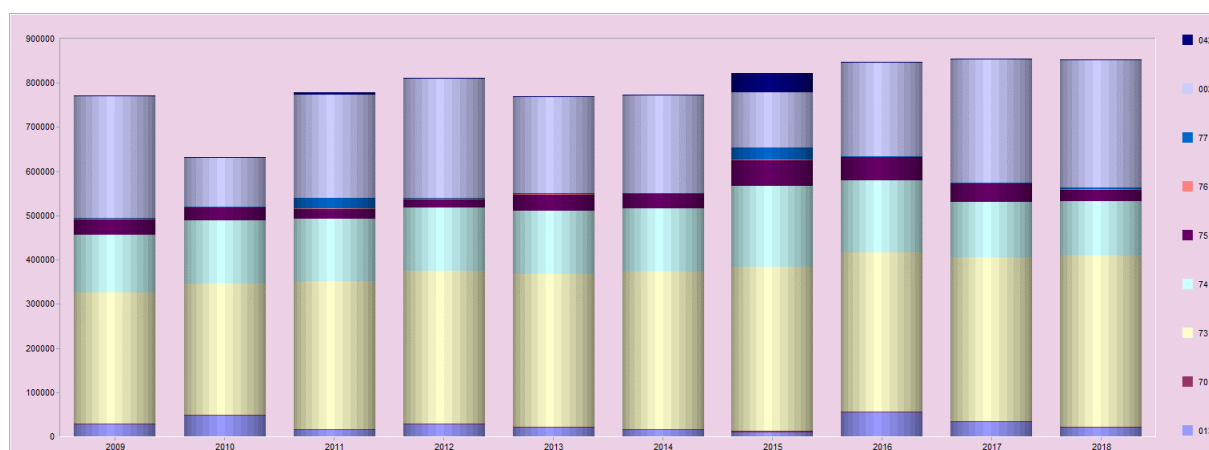
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	141 367,94
012	Charges de personnel et frais assimilés	151 067,44
65	Autres charges de gestion courante	150 476,32
66	Charges financières	4 496,61
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 390,90
	TOTAL DEPENSES	450 799,21

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	20 527,31
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 156,14
73	Impôts et taxes	387 671,51
74	Dotations, subventions et participations	123 611,42
75	Autres produits de gestion courante	27 374,29
77	Produits exceptionnels	3 390,90
002	Excédent de fonctionnement reporté	289 372,23
	TOTAL RECETTES	853 103,80

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2009 et 2018



EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2009 et 2018



EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT Articles 65541 et 65548

Articles	ORGANISMES	2016	2017	2018
65548	SIVU DU RPI	132 595,28	102 000,00	90 390,51
65548	SYNDICAT ADOUR URSUIA	899,50	920,50	0,00
65541	CAPB Assainissement			0,00
65548	SYNDICAT DES BERGES	17 820,34	17 820,34	0,00
65541	CAPB GEMAPI			0,00
65548	CAPB Urbanisme			0,00
65548	SYNDICAT ENERGIE SDEPA	7 836,96	7 526,23	7 293,33
	TOTAL	159 152,08	128 267,07	97 683,84

La dette communale

Depuis 2010, la dette communale a considérablement baissé (- 51,94 %). Très peu d'emprunts ont été contractés depuis cette date et d'autres qui avaient été signés, il y a plus de dix ans, ont été amortis.

A l'arrivée de la nouvelle municipalité en 2014, la dette communale a évolué de la manière suivante :

En 2014 : Aucun nouvel emprunt n'a été réalisé.

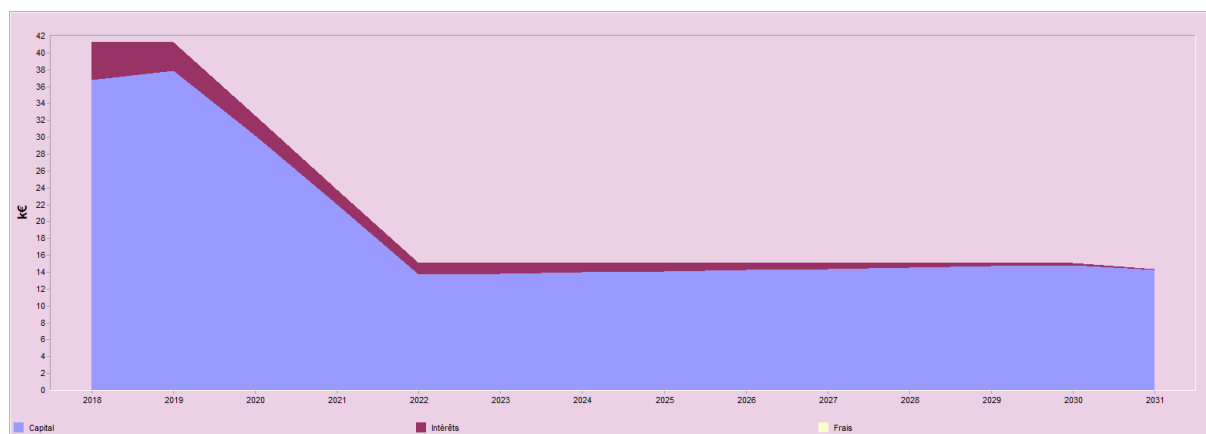
En 2015 : Achat d'un tracteur neuf, en remplacement de l'ancien qui nécessitait de nombreuses réparations coûteuses. Réalisation d'un emprunt de 49 000 € sur 3 ans **au taux de 0 %** (soit 16 333,33 euros entre 2015 et 2017).

En 2016 : Réalisation d'un emprunt de 200 000 € sur 15 ans, **au taux de 1,02 %**, afin de financer une partie des travaux d'aménagement des espaces publics du centre bourg.

L'objectif de la municipalité est de bénéficier de taux intéressants afin de financer des opérations d'investissement, tout en poursuivant la baisse de la dette communale amorcée en 2010, comme cela se traduit dans le tableau suivant :

ANNUITES EMPRUNTS			
Années	CAPITAL (compte 16)	INTERETS (Compte 66)	TOTAL
2010	67 621,47	19 617,29	87 238,76
2011	63 740,86	17 627,79	81 368,65
2012	56 886,92	14 704,00	71 590,92
2013	51 369,17	12 131,92	63 501,09
2014	51 235,90	10 421,69	61 657,59
2015	66 413,39	7 199,01	73 612,40
2016	51 223,02	5 394,75	56 617,77
2017	59 009,12	5 712,15	64 721,27
2018	37 429,25	4 496,61	41 925,86

EVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE ENTRE 2018 ET 2031



Evolution des remboursements par année				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2018	36 779,25	4 496,61	0,00	41 275,86
2019	37 866,79	3 409,06	0,00	41 275,85
2020	30 214,35	2 326,25	0,00	32 540,60
2021	22 056,82	1 748,87	0,00	23 805,69
2022	13 682,26	1 412,13	0,00	15 094,39
2023	13 823,21	1 271,21	0,00	15 094,42
2024	13 965,61	1 128,79	0,00	15 094,40
2025	14 109,51	984,91	0,00	15 094,42
2026	14 254,91	839,50	0,00	15 094,41
2027	14 401,83	692,59	0,00	15 094,42
2028	14 550,27	544,13	0,00	15 094,40
2029	14 700,29	394,13	0,00	15 094,42
2030	14 851,85	242,56	0,00	15 094,41
2031	14 285,51	89,39	0,00	14 374,90

Cette évolution reste relative et dépendra bien évidemment des futurs projets d'investissement de la Commune, des dotations de l'Etat et des aides et subventions pouvant être sollicitées.

La fiscalité

En 2018, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales, de la manière suivante :

TAXES	<i>Taux de référence communaux 2017</i>	Taux votés en 2018	Bases 2018	Produits 2018
T.H.	18,59	18,78	606 000	113 807
F.B.	15,74	15,90	485 500	77 195
F.N.B.	47,10	47,57	52 900	25 165
CFE				
TOTAL				216 167

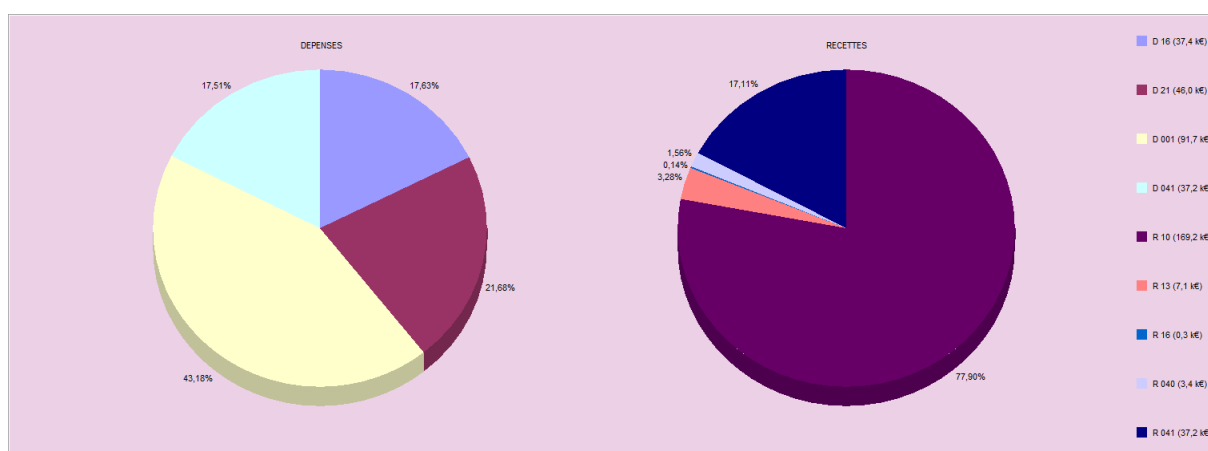
Section d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées en 2018 se résument ainsi :

Intitulés	Montant
Op 10197 – Jardins du Pays de Bidache	4 102,67
Op 10318 – Divers équipements et travaux	37 094,76
Op 10418 – Trx cimetière, église et accessibilité	1 616,40
Op 10518 – Construction abribus Bourouilla	3 220,80
Op 10618 – Travaux voirie communale 2018	0,00
Op 10718 – Aménagement accès lotissement du bourg	0,00
Op 10818 – Aménagement du Quartier Saint-Jean	0,00
Op 10918 – Travaux voirie intempéries juin 2018	0,00
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	46 034,63
Emprunts et dettes assimilées	37 429,25
TOTAL DEPENSES REELLES	83 463,88
Opérations d'ordre diverses	37 174,90
TOTAL DEPENSES REELLES ET ORDRE	120 638,78
Reprise déficit d'investissement 2017	91 675,53
TOTAL GENERAL	212 314,31

Les recettes d'investissement se résument ainsi :

Intitulés	Montant
Subventions Etat – Département et Amendes de Police	7 135,41
FCTVA	70 413,00
Taxes permis de construire	7 148,90
Affectation des résultats 2017	91 675,53
Cautionnements reçus	300,00
TOTAL RECETTES REELLES	176 672,84
Opérations d'ordre	40 565,80
TOTAL DEFINITIF	217 238,64



Les jardins du Pays de Bidache :

En 2016, la Communauté de Communes du Pays de Bidache, a décidé, en qualité de maître d'ouvrage délégué, de coordonner, pour le compte des communes adhérentes, l'action « Les Jardins du Pays de Bidache ou 7 histoires de la biodiversité ».

Cette opération a été financée dans le cadre de l'avenant du 19 mai 2016 à la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) signée entre le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le Conseil des Elus du Pays Basque en date du 08 juillet 2015.

Le montant total prévisionnel de cette opération pour l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Bidache, hors subventions, s'élevait à 93 264,50 € H.T, soit 8 790 € HT, pour la Commune de Sames.

En 2017, ce dossier, a été repris par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, lors de sa création le 1^{er} janvier 2017.

Le montant définitif pour la commune de Sames s'est élevé à 4 102,67 €, se décomposant ainsi :

- Participation communale à la CAPB	3 802,67 €
- Cession de la parcelle par le Département	300,00 €

La construction d'un abribus « Bourouilla » :

Afin de sécuriser le point d'arrêt dit « Bourouilla », le conseil municipal a décidé de construire un abribus à l'intersection du chemin de Bourouilla et de la RD 353 dite route de Saint-Jean. Le coût de cette construction s'est élevé à 3 220,80 € ; le Département 64 ayant octroyé une subvention de 1 300,11 €.

L'opération divers équipements et travaux compte 37 094,76 euros de dépenses en 2018. Elles portent essentiellement sur :

- Travaux de réhabilitation de l'assainissement des appartements et de la station des Haras de Sames.
- Mise en place de matériel incendie dans une salle de classe.
- Travaux de menuiserie au foyer communal.
- Plans topographiques relatifs à des cessions de parcelles.
- Travaux d'accessibilité à la mairie.
- Achat d'une débroussailleuse, d'un tracteur tondeuse et d'une remorque pour le service technique.
- Panneaux de signalisation.

Les restes à réaliser 2018 en investissement

Les restes à réaliser de l'année 2018 sont les suivants :

Dépenses :

Travaux cimetièrè et accessibilité	250 000,00
Travaux voirie communale 2018	38 500,00
Travaux voirie intempéries juin 2018	37 000,00
TOTAL	325 500,00

Recettes :

Travaux cimetièrè et accessibilité	113 990,00
Travaux voirie communale 2018	10 045,00
Travaux voirie intempéries juin 2018	11 170,00
TOTAL	135 205,00

Les travaux d'accessibilité et de réaménagement du cimetière et de l'église :

Dans le cadre de son Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), la Commune a voté des crédits au budget primitif 2018, afin de réaliser les travaux d'accessibilité et de réaménagement du cimetière et de l'église.

La maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'Agence Publique de Gestion Locale de PAU.

Cependant, les techniciens au sein de cette Agence se sont succédé et le projet a été revu à plusieurs reprises par les élus. De ce fait, le dossier a pris du retard.

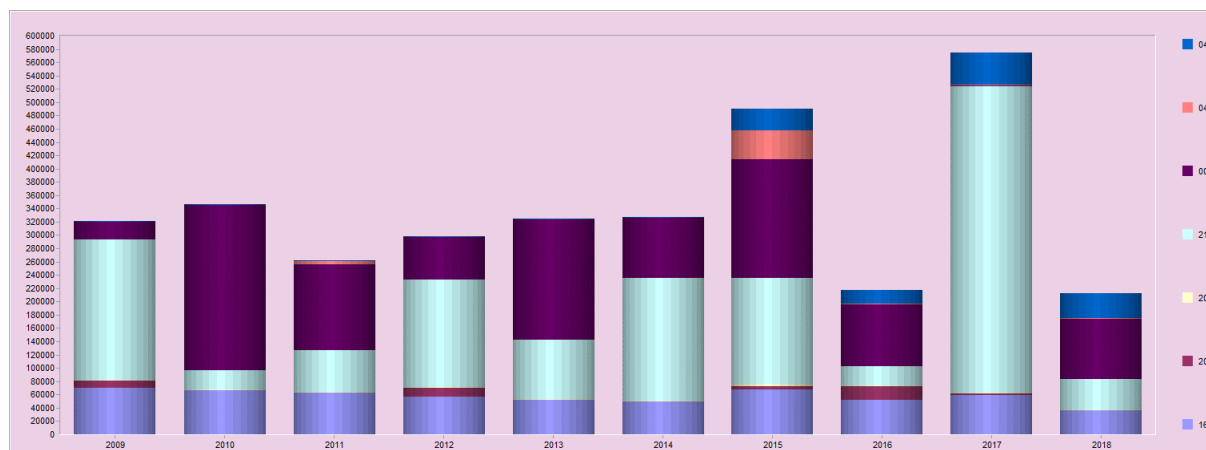
Par ailleurs, la Commune a obtenu l'accord de la Préfecture, pour ce qui concerne la DETR, en fin d'année 2018.

Par conséquent, les travaux sont reportés en 2019.

Les travaux de voirie communale et des intempéries du mois de juin 2018 sont également à reporter sur le budget primitif 2019, car ils ont été réalisés fin 2018 et le règlement a été effectué en janvier 2019.

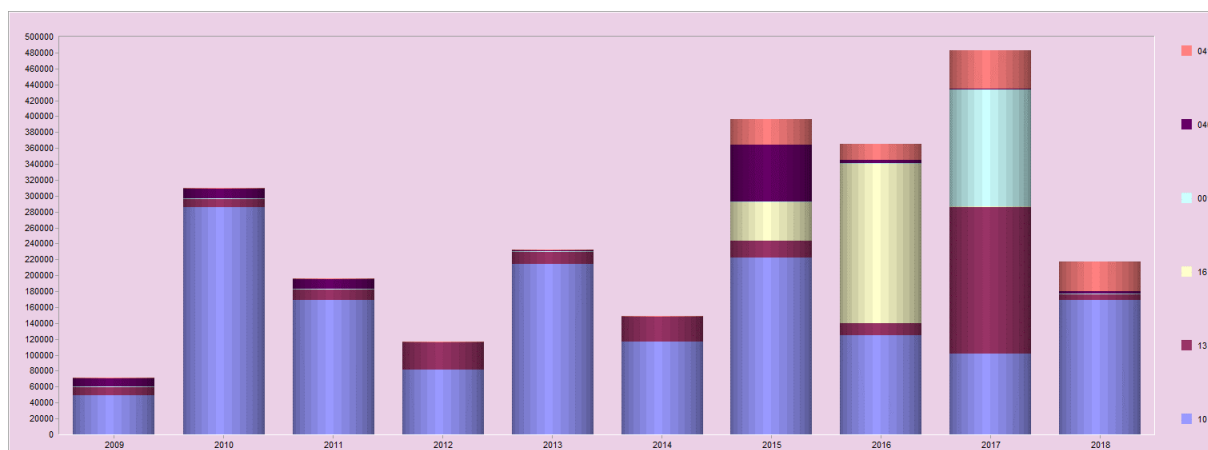
Pour ce qui concerne l'aménagement de l'accès du lotissement du bourg ainsi que celui du quartier Saint-Jean, seules des études de faisabilité seront éventuellement réalisées en 2019.

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENTRE 2014 ET 2018



Evolution des dépenses d'investissement par chapitre					
Chapitre	2014	2015	2016	2017	2018
16	51 235,90	67 013,39	51 923,02	59 009,12	37 429,25
20	0,00	5 631,36	21 892,44	3 208,33	0,00
204	0,00	3 993,24	0,00	0,00	0,00
21	183 903,91	158 958,28	29 168,42	462 611,87	46 034,63
001	92 362,06	178 836,87	93 506,21	0,00	91 675,53
040	0,00	43 579,36	0,00	1 717,00	0,00
041	0,00	32 164,35	20 351,75	48 000,80	37 174,90

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ENTRE 2014 ET 2018



Evolution des recettes d'investissement par chapitre					
Chapitre	2014	2015	2016	2017	2018
10	116 282,00	222 825,93	124 656,37	101 476,77	169 237,43
13	31 383,00	21 101,00	14 952,60	183 911,90	7 135,41
16	1 000,00	49 300,00	201 200,00	1 170,00	300,00
001	0,00	0,00	0,00	148 312,12	0,00
040	0,00	71 279,36	3 993,24	0,00	3 390,90
041	0,00	32 164,35	20 351,75	48 000,80	37 174,90

En conclusion, en 2018, la municipalité a maîtrisé ses dépenses de fonctionnement et a maintenu ses recettes de fonctionnement.

En revanche, les travaux d'investissement les plus importants, votés au budget primitif 2018, n'ont pu, pour la plupart, être réalisés en respectant le calendrier prévu.

De ce fait, tout au long de l'année 2019, un effort considérable sera à fournir par le Conseil Municipal et les partenaires financiers, techniques et administratifs extérieurs, dans le but de mener à bien les programmes retenus.

SAMES, le 02 avril 2019
Le Maire,
Yves PONS